Accusé de réception en préfecture 091-219102001-20190329-DEL2019017-DE Date de réception préfecture : 12/04/2019

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N°:7

Conseillers en exercice: 33

N°DEL2019017

Présents: 25 Votants: 32

Objet : Eglise Saint Germain l'Auxerrois de Dourdan : Travaux de restauration de l'élévation Sud-Est du clocher, des couvertures et des élévations des deux premières chapelles Nord-Est. Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 2018-02

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS: Maryyonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE: Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

L'église Saint-Germain l'Auxerrois, monument classé au titre des monuments historiques depuis 1967, a fait l'objet d'une étude de pré diagnostic commandée par la commune au cabinet d'étude LARPIN, représenté par Monsieur LARPIN – Architecte en Chef des Monuments Historiques, en 2009.

Ce pré diagnostic a mis en évidence plusieurs désordres sur le monument et proposé quatre phases de travaux :

- Mesures d'urgence / entretien des couvertures et des ouvrages de collecte des EP
- Restauration des murs pignons des chapelles et des couvertures du bas-côté nord.
- Restauration de la couverture du croisillon sud, de la sacristie et du bas-côté sud du chœur, des façades du croisillon sud et de la sacristie
- Restauration des élévations sud et est du clocher sud et de l'élévation sud du mur gouttereau sud de la

Une première phase de travaux d'entretien a été réalisée par la commune qui souhaite aujourd'hui poursuivre la restauration de l'église. Pour ce faire une étude d'avant-projet a donc été réalisée et livrée par le Cabinet REPLELLIN LARPIN en février 2016. Son objectif était de dresser l'état sanitaire des ouvrages ciblés afin de proposer un programme de travaux détaillé.

L'objectif de la programmation est double : il convient, en effet, d'assurer la conservation du monument historique en assurant sa mise hors d'eau et sa stabilité, d'assurer la mise en valeur de l'édifice (nettoyage et reprise enduit, reprise d'éléments sculptés) et de garantir la sécurité du public (pallier au risque de chute de pierre actuel dans certaines chapelles).

Une autorisation de programme a été décidée par la délibération n° 2018027 en date du 28 mars 2018 afin de répartir cette somme sur les exercices 2018 et 2019. Suite à l'attribution des marchés et au lancement des travaux, il convient de revoir le montant de l'autorisation de programme – crédits de paiement n° 2018-02.

Cette délibération vous propose de modifier l'autorisation de programme qui se monte désormais à 306 666,67€ HT, soit 368 000,00 € TTC avec des crédits de paiement répartis sur les budgets 2018 et 2019.

Vu l'étude « Bilan sanitaire de l'état de conservation - pré-diagnostic – mesures d'urgence » de l'église Saint-Germain l'Auxerrois réalisée par le cabinet LARPIN, représenté par Monsieur LARPIN – Architecte en Chef des Monuments Historiques, en février 2010

Vu l'avant-projet « Restauration de l'élévation sud-est du clocher, des couvertures et des élévations des deux premières chapelles nord-est de l'église Saint Germain l'Auxerrois, réalisé par le cabinet REPELLIN-LARPIN, représenté par Monsieur LARPIN – Architecte en Chef des Monuments Historiques, en février 2016

Vu la délibération n°DEL2018005 du conseil municipal du 16 février 2018 concernant les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional d'Ile-de-France,

Vu la délibération n°DEL2018027 du conseil municipal du 28 mars 2018 prévoyant une autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'élévation Sud-Est du clocher, des couvertures et des élévations des deux premières chapelle Nord-Est,

Vu l'avis de la commission « Finances - Sécurité » du 20 mars 2019,

Considérant que ces travaux seront réalisés sur 2 ans,

Considérant que le montant global de ce programme est estimé à 306 666,67 € H.T. soit 368 000,00 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de répartir les sommes nécessaires à cette opération sur les budgets des exercices de la façon suivante :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Total</u>
Autorisation de programme	174 000,00	194 000,00	368 000,00
Crédits de paiement	174 000,00	194 000,00	368 000,00

Dépenses :

3241.2033 « Frais d'insertion »

3241.2313 « Constructions »

Recettes:

3241.1321 « Subvention Etat »

3241.1322 « Subvention régionale »

3241.1328 « Autres subventions »

Financement propre

Acte rendu exécutoire :

- Publiéle: 11 1 AVR 2019

- Transmis au représentant de l'Etat

Fajt et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme